

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DM5361035

Section 1. Identification

Nom du produit : AMERIVAR™ Clear Post-Catalyzed Topcoat
35 Gloss

Code du produit : DM5361035

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Peinture ou matériau lié à la peinture.

Manufacturier : AcromaPro Wood Finishes
101 W. Prospect Avenue
Cleveland, OH 44115

Contact national : AcromaPro Wood Finishes
140 Garden Ave.
Brantford, ON N3S 7W4

Numéro de téléphone d'urgence de la société : US / Canada: (800) 424-9300
Mexico: SETIQ 800-00-214-00 / 55-5559-1588 Available 24 hours and 365 days a year

Numéro de produit d'information téléphonique : US / Canada: 1-888-277-1448
Mexique: Non disponible

Numéro de téléphone d'information réglementaire : US / Canada: (216) 566-2902
Mexique: Non disponible

Transport Numéro d'urgence : US / Canada: (800) 424-9300
Mexico: SETIQ 800-00-214-00 / 55-5559-1588 Available 24 hours and 365 days a year

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1A
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue: 10 % (orale), 19.7 % (cutanée), 10 % (par inhalation)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Date d'édition/Date de révision : 7/8/2021

Date de publication précédente : 4/19/2021

Version : 16

1/23

DM5361035

AMERIVAR™ Clear Post-Catalyzed Topcoat
35 Gloss

SHW-85-NA-GHS-CA

Section 2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation ou d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Le port de vêtements de travail contaminés ne doit pas être autorisé hors du lieu de travail.

Intervention : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire : UNE EXPOSITION EXCESSIVE ET PROLONGÉE À CE PRODUIT ENTRAINE DES EFFETS DIFFÉRÉS SUR LA SANTÉ. Contient des solvants capables de causer des dégâts permanents au cerveau ainsi qu'au système nerveux. L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort. AVERTISSEMENT: Ce produit contient des matières chimiques connue d'Etat de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Contient du Formaldéhyde - un produit capable de causer le cancer. Ce produit doit être mélangé avec d'autres avant d'être utilisé. Avant d'ouvrir les contenants, BIEN LIRE LES AVERTISSEMENTS CONCERNANT CHAQUE PRODUIT DE MÉLANGÉ.

Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).

S'il vous plaît se référer à la SDD pour plus d'informations. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas transvaser pour fins de conservation.

Section 2. Identification des dangers

Dangers non classés ailleurs : DANGER : Les chiffons, la laine d'acier, les déchets imbibés de ce produit et les résidus de ponçage peuvent prendre feu spontanément s'ils ne sont pas jetés correctement. Mettre immédiatement les chiffons, la laine d'acier, les déchets imbibés de ce produit et les résidus de ponçage dans un contenant métallique hermétique qui est rempli d'eau. Éliminer conformément aux réglementations d'incendie régionales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	% en poids	Numéro CAS
Acétate de n-butyle	20.44	123-86-4
xylène, mélange d'isomères	14.34	1330-20-7
Éthanol	9.72	64-17-5
Solvant naphta aromatique lourd	4.56	64742-94-5
Éthylbenzène	3.35	100-41-4
Gel de silice précipitée, sans cristaux	1.1	112926-00-8
Naphtalène	0.7	91-20-3
Toluène	0.18	108-88-3
Naphta lourd (pétrole)	0.17	64742-82-1
Formaldéhyde	0.11	50-00-0
1,2,4-Triméthylbenzène	0.11	95-63-6

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette

Section 4. Premiers soins

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
- Agents extincteurs inappropriés** : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

- : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Produit de décomposition thermique dangereux

- : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de

Section 7. Manutention et stockage

substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle (OSHA États-Unis)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Acétate de n-butyle	123-86-4	NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 150 ppm 10 heures. TWA: 710 mg/m ³ 10 heures. STEL: 200 ppm 15 minutes. STEL: 950 mg/m ³ 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 150 ppm 8 heures. TWA: 710 mg/m ³ 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.
xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 434 mg/m ³ 8 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes. STEL: 651 mg/m ³ 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 435 mg/m ³ 8 heures.
Éthanol	64-17-5	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). STEL: 1000 ppm 15 minutes. NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 1000 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m ³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<p>Solvant naphta aromatique lourd Éthylbenzène</p>	<p>64742-94-5 100-41-4</p>	<p>TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m³ 8 heures. Aucune. ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 20 ppm 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 100 ppm 10 heures. TWA: 435 mg/m³ 10 heures. STEL: 125 ppm 15 minutes. STEL: 545 mg/m³ 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 435 mg/m³ 8 heures.</p>
<p>Gel de silice précipitée, sans cristaux</p>	<p>112926-00-8</p>	<p>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 6 mg/m³ 10 heures.</p>
<p>Naphtalène</p>	<p>91-20-3</p>	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). Absorbé par la peau. TWA: 10 ppm 8 heures. TWA: 52 mg/m³ 8 heures. NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 10 ppm 10 heures. TWA: 50 mg/m³ 10 heures. STEL: 15 ppm 15 minutes. STEL: 75 mg/m³ 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 10 ppm 8 heures. TWA: 50 mg/m³ 8 heures.</p>
<p>Toluène</p>	<p>108-88-3</p>	<p>OSHA PEL Z2 (États-Unis, 2/2013). TWA: 200 ppm 8 heures. CEIL: 300 ppm AMP: 500 ppm 10 minutes. NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 100 ppm 10 heures. TWA: 375 mg/m³ 10 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes. STEL: 560 mg/m³ 15 minutes. ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 20 ppm 8 heures.</p>
<p>Naphta lourd (pétrole) Formaldéhyde</p>	<p>64742-82-1 50-00-0</p>	<p>Aucune. OSHA PEL Z2 (États-Unis, 2/2013). TWA: 0.75 ppm 8 heures. STEL: 2 ppm 15 minutes. NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 0.016 ppm 10 heures. CEIL: 0.1 ppm 15 minutes. OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). TWA: 0.75 ppm 8 heures. STEL: 2 ppm 15 minutes. ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). Sensibilisant cutané. Sensibilisant par inhalation. STEL: 0.3 ppm 15 minutes. TWA: 0.1 ppm 8 heures.</p>
<p>1,2,4-Triméthylbenzène</p>	<p>95-63-6</p>	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2020). TWA: 25 ppm 8 heures. TWA: 123 mg/m³ 8 heures.</p>

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).

TWA: 25 ppm 10 heures.

TWA: 125 mg/m³ 10 heures.

Limites d'exposition professionnelle (Canada)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
acétate de n-butyle	123-86-4	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 15 min OEL: 200 ppm 15 minutes. 15 min OEL: 950 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 150 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 713 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 150 ppm 8 heures. VEMP: 713 mg/m³ 8 heures. VECD: 200 ppm 15 minutes. VECD: 950 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 200 ppm 15 minutes. TWA: 150 ppm 8 heures.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.</p>
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures. 15 min OEL: 651 mg/m³ 15 minutes. 15 min OEL: 150 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 434 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). TWA: 100 ppm 8 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 100 ppm 8 heures. VEMP: 434 mg/m³ 8 heures. VECD: 150 ppm 15 minutes. VECD: 651 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.</p>
Alcool éthylique	64-17-5	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 1880 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). STEL: 1000 ppm 15 minutes.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). STEL: 1000 ppm 15 minutes.</p>

Date d'édition/Date de révision

: 7/8/2021

Date de publication
précédente

: 4/19/2021

Version : 16

9/23

DM5361035

AMERIVAR™ Clear Post-Catalyzed Topcoat
35 Gloss

SHW-85-NA-GHS-CA

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Éthylbenzène	100-41-4	<p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 1000 ppm 8 heures. VEMP: 1880 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 1250 ppm 15 minutes. TWA: 1000 ppm 8 heures.</p> <p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 434 mg/m³ 8 heures. 15 min OEL: 543 mg/m³ 15 minutes. 15 min OEL: 125 ppm 15 minutes.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 100 ppm 8 heures. VEMP: 434 mg/m³ 8 heures. VECD: 125 ppm 15 minutes. VECD: 543 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 125 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.</p>
Naphtalène	91-20-3	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Absorbé par la peau. 15 min OEL: 15 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 10 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 52 mg/m³ 8 heures. 15 min OEL: 79 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). Absorbé par la peau. TWA: 10 ppm 8 heures.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). Absorbé par la peau. TWA: 10 ppm 8 heures.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 10 ppm 8 heures. VEMP: 52 mg/m³ 8 heures. VECD: 15 ppm 15 minutes. VECD: 79 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau. STEL: 15 ppm 15 minutes. TWA: 10 ppm 8 heures.</p>
Toluène	108-88-3	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Absorbé par la peau. 8 hrs OEL: 50 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 188 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 20 ppm 8 heures.</p>

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Formaldéhyde	50-00-0	<p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). Absorbé par la peau. VEMP: 50 ppm 8 heures. VEMP: 188 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau. STEL: 60 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). C: 1.3 mg/m³ 8 hrs OEL: 0.75 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 0.9 mg/m³ 8 heures. C: 1 ppm</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). Sensibilisant cutané. Sensibilisant par inhalation. TWA: 0.1 ppm 8 heures. STEL: 0.3 ppm 15 minutes.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). Ceiling Limit: 1.5 ppm STEL: 1 ppm 15 minutes.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VECD: 2 ppm 15 minutes. VECD: 3 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Sensibilisant cutané. CEIL: 0.3 ppm</p>
--------------	---------	--

Limites d'exposition professionnelle (Mexique)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Acétate de n-butyle	123-86-4	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). TWA: 150 ppm 8 heures. STEL: 200 ppm 15 minutes.
xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.
ethanol	64-17-5	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). STEL: 1000 ppm 15 minutes.
Éthylbenzène	100-41-4	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). TWA: 20 ppm 8 heures.
Naphtalène	91-20-3	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). Absorbé par la peau. TWA: 10 ppm 8 heures. STEL: 15 ppm 15 minutes.
Toluène	108-88-3	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). TWA: 20 ppm 8 heures.
Formaldéhyde	50-00-0	NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016). Sensibilisant cutané. CEIL: 0.3 ppm

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : **Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: Liquide.
Couleur	: Non disponible.
Odeur	: Non disponible.
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: Non applicable.
Point de fusion et point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	: 77°C (170.6°F)
Point d'éclair	: Vase clos: 13°C (55.4°F) [Pensky-Martens Closed Cup]
Taux d'évaporation	: 1.6 (acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	: Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Seuil minimal: 0.8% Seuil maximal: 19%
Tension de vapeur	: 5.9 kPa (44 mm Hg) [à 20°C]
Densité de vapeur	: 1.5 [Air = 1]
Densité relative	: 0.98
Solubilité	: Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (40°C (104°F)): <0.205 cm ² /s (<20.5 cSt)
Poids moléculaire	: Non applicable.

Produit en aérosol

Chaleur de combustion : 15.534 kJ/g

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

Section 10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acétate de n-butyle	DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	10768 mg/kg	-
xylène, mélange d'isomères	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	6700 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
Éthanol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
Éthylbenzène	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-
Naphtalène	DL50 Cutané	Lapin	>20 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	490 mg/kg	-
Toluène	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	49 g/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-
Formaldéhyde	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	250 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	270 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	100 mg/kg	-
1,2,4-Triméthylbenzène	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	18000 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	5 g/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acétate de n-butyle	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
xylène, mélange d'isomères	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	87 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 mg	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 uL	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
Éthanol	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 %	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 uL	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Solvant naphta aromatique lourd	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 uL
Éthylbenzène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 15 mg	-

Date d'édition/Date de révision

: 7/8/2021

Date de publication précédente

: 4/19/2021

Version : 16

14/23

DM5361035

AMERIVAR™ Clear Post-Catalyzed Topcoat
35 Gloss

SHW-85-NA-GHS-CA

Section 11. Données toxicologiques

Naphtalène	Peau - Léger irritant	Lapin	-	495 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures	-
Toluène	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.05 Ml	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.5 minutes	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	870 ug	-
Formaldéhyde	Peau - Léger irritant	Cochon	-	24 heures	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	250 uL	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	435 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Yeux - Léger irritant	Humain	-	6 minutes 1 ppm	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 750 ug	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	750 ug	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 150 ug l	-
	Peau - Hautement irritant	Humain	-	0.01 %	-
Peau - Léger irritant	Lapin	-	540 mg	-	
Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 50 mg	-	
Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 mg	-	

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
xylène, mélange d'isomères	-	3	-
Éthanol	-	1	-
Éthylbenzène	-	2B	-
Gel de silice précipitée, sans cristaux	-	3	-
Naphtalène	-	2B	Raisonnement prévu comme un cancérogène pour les humains.
Toluène	-	3	-
Formaldéhyde	+	1	Est un cancérogène humain connu.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Section 11. Données toxicologiques

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Acétate de n-butyle xylène, mélange d'isomères	Catégorie 3 Catégorie 3	- -	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
Éthanol	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
Solvant naphta aromatique lourd Éthylbenzène	Catégorie 3 Catégorie 3 Catégorie 3	- - -	Effets narcotiques Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
Naphtalène	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
Toluène	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
Naphta lourd (pétrole)	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
Formaldéhyde	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
1,2,4-Triméthylbenzène	Catégorie 3 Catégorie 3	-	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
xylène, mélange d'isomères	Catégorie 2	-	-
Éthanol	Catégorie 2	-	-
Éthylbenzène	Catégorie 2	-	-
Naphtalène	Catégorie 2	-	-
Toluène	Catégorie 2	-	-
Naphta lourd (pétrole)	Catégorie 1	-	système nerveux central (SNC)
Formaldéhyde	Catégorie 2	-	-

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
xylène, mélange d'isomères	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Solvant naphta aromatique lourd	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Naphtalène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Toluène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Naphta lourd (pétrole)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
1,2,4-Triméthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Section 11. Données toxicologiques

- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
poids foetal réduit
augmentation de la mortalité foetale
malformations du squelette

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Exposition de longue durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.
- Effets différés possibles** : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Généralités** : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Susceptible de nuire au foetus.

Section 11. Données toxicologiques

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	23297.85 mg/kg
Cutané	6162.29 mg/kg
Inhalation (gaz)	46736.69 ppm
Inhalation (vapeurs)	327.94 mg/l

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition	
Acétate de n-butyle	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia salina	48 heures	
	Aiguë CL50 18000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
	xylène, mélange d'isomères	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
		Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Éthanol	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures	
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures	
		Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
Éthylbenzène	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures	
		Daphnie - Daphnia magna - Néonate	21 jours	
	Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines	
	Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	
Naphtalène	Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures	
	Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures	
	Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures	
	Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures	
Toluène	Aiguë CE50 1.6 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures	
	Aiguë CL50 2350 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures	
	Aiguë CL50 213 µg/l Eau douce	Poisson - Melanotaenia fluviatilis - Larve	96 heures	
	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau de mer	Crustacés - Uca pugnax - Adulte	3 semaines	
Toluène	Chronique NOEC 1.5 mg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	60 jours	
	Aiguë CE50 12500 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	
	Aiguë CE50 11600 µg/l Eau douce	Crustacés - Gammarus pseudolimnaeus - Adulte	48 heures	
	Aiguë CE50 6000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna -	48 heures	

Section 12. Données écologiques

Formaldéhyde	Aiguë CL50 5500 µg/l Eau douce	Juvenile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
	Chronique NOEC 1000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus kisutch - Fretin	21 jours
	Aiguë CE50 3.48 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	72 heures
	Aiguë CE50 0.442 mg/l Eau de mer	Algues - Desmodesmus subspicatus	96 heures
	Aiguë CE50 12.98 mg/l Eau douce	Algues - Ulva pertusa	48 heures
	Aiguë CE50 3.26 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 1.41 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Embryon	96 heures
1,2,4-Triméthylbenzène	Chronique NOEC 0.005 mg/l Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Chronique NOEC 3000 ppm Eau douce	Algues - Isochrysis galbana - Phase de croissance exponentielle	21 jours
	Chronique NOEC 1.56 mg/l Eau douce	Crustacés - Astacus astacus - Œuf	12 semaines
	Aiguë CL50 4910 µg/l Eau de mer	Poisson - Oreochromis niloticus - Estivaux	48 heures
	Aiguë CL50 7720 µg/l Eau douce	Crustacés - Elasmopus pecteniscus - Adulte	96 heures
		Poisson - Pimephales promelas	

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Acétate de n-butyle	-	-	Facilement
xylène, mélange d'isomères	-	-	Facilement
Éthanol	-	-	Facilement
Éthylbenzène	-	-	Facilement
Toluène	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogKoe	FBC	Potentiel
xylène, mélange d'isomères	-	8.1 à 25.9	faible
Solvant naphta aromatique lourd	-	99 à 5780	élevée
Naphtalène	-	36.5 à 168	faible
Toluène	-	90	faible
Naphta lourd (pétrole)	-	10 à 2500	élevée
1,2,4-Triméthylbenzène	-	243	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IATA	IMDG
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
Classe de danger relative au transport	3 	3 	3 	3 	3 
Groupe d'emballage	II	II	II	II	II
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	- ERG No. 128	Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3). ERG No. 128	- ERG No. 128	-	Emergency schedules F-E, S-E

Date d'édition/Date de révision

: 7/8/2021

Date de publication précédente

: 4/19/2021

Version : 16

20/23

DM5361035

AMERIVAR™ Clear Post-Catalyzed Topcoat
35 Gloss

SHW-85-NA-GHS-CA

Section 14. Informations relatives au transport

--	--	--	--	--	--

Protections spéciales pour l'utilisateur : Les descriptions d'expédition plurimodale sont fournies à titre informatif et ne tiennent pas compte de la taille des contenants. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (mer, air, etc.) n'indique aucunement que le produit est emballé convenablement pour ce mode de transport. Il faut vérifier l'adéquation de l'emballage avant l'expédition du produit, et la conformité à la réglementation applicable revient uniquement à la personne offrant le produit à transporter. Les personnes qui chargent et déchargent les marchandises dangereuses doivent être formées sur les risques liés aux substances et sur les mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Nom d'expédition correct : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Ce produit contient un composant qui fait l'objet soit d'une condition ministérielle de la LCPE, soit d'un avis de SNAC (nouvelle activité importante) existante/proposée. Voir les détails supplémentaires dans la fiche de données environnementales (EDS).

Réglementations Internationales

- Listes internationales** :
- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICC)**: Indéterminé.
 - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.
 - Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
 - Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.
 - Inventaire de Corée (KECI)**: Indéterminé.
 - Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
 - Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
 - Inventaire des substances chimiques de Taiwan**: Indéterminé.
 - Stocks de la Thaïlande**: Indéterminé.
 - Inventaire de Turquie**: Indéterminé.
 - Stocks du Vietnam**: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

[Procédure utilisée pour préparer la classification](#)

Section 16. Autres informations

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2	Méthode de calcul
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Méthode de calcul

Historique

Date d'impression : 7/8/2021

Date d'édition/Date de révision : 7/8/2021

Date de publication précédente : 4/19/2021

Version : 16

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Nous recommandons que chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique (FS) examine cette dernière soigneusement et consulte les ressources au besoin afin de bien comprendre les données comprises dans cette FS ainsi que tous les risques associés au produit. Nous fournissons cette information de bonne foi et nous croyons à son exactitude à la date indiquée dans la présente. Cependant, nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite. L'information présentée ici ne s'applique qu'au produit tel qu'il est expédié. L'ajout de toute matière peut modifier la composition, les dangers et les risques de ce produit. Les produits ne doivent pas être remballés, modifiés ou teintés à moins d'instructions spécifiques de la part du fabricant, y compris, entre autres, en intégrant des produits non spécifiés par le fabricant ou en utilisant ou ajoutant des produits dans des proportions non spécifiées par le fabricant. Les exigences réglementaires sont sous réserve de changement et peuvent différer d'un emplacement ou d'un territoire à l'autre. Le client/acheteur/utilisateur est responsable de voir à ce que ses activités soient conformes aux lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les conditions d'utilisation du produit ne relèvent pas du fabricant, le client/acheteur/utilisateur est responsable de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sécuritaire de ce produit. Le client/acheteur/utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées à la section applicable de cette FS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir des instructions de manutention écrites. En raison du foisonnement des sources d'information, notamment les FS propres aux fabricants, le fabricant ne peut être tenu responsable des FS provenant d'une autre source.

Date d'édition/Date de révision : 7/8/2021	Date de publication précédente : 4/19/2021	Version : 16	22/23
DM5361035	AMERIVAR™ Clear Post-Catalyzed Topcoat 35 Gloss	SHW-85-NA-GHS-CA	

